

CASTOR INTERNATIONAL

le Plan d'Épargne d'Actionnariat International du groupe VINCI



Bulletin de souscription

à l'offre 2023

À renvoyer à votre service des ressources humaines
ou paie au plus tard le 2 juin 2023

Je soussigné (e)

M. Mme

Nom Prénom

Date de naissance Nationalité Numéro de registre national

Société ID VINCI Groupe

Adresse personnelle

Code postal Ville Pays

E-mail Mobile

Les informations requises ci-dessus sont nécessaires pour traiter votre demande de souscription et pour la gestion de vos avoirs. Assurez-vous d'avoir complété tous les champs avant de remettre votre bulletin.

● Je déclare avoir pris connaissance :

- des documents qui m'ont été communiqués et en particulier, de la brochure d'information et du supplément local, ainsi que des documents d'informations clés du FCPE CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2023 et du FCPE CASTOR INTERNATIONAL (disponibles sur demande auprès de mon employeur ou sur castorvinci.com) ;
- du prix de souscription ;
- des dispositions au verso de ce bulletin et y adhérer.

● Je certifie être salarié d'une société du groupe VINCI et avoir une ancienneté d'au moins 6 mois, consécutifs ou non, sur les 12 derniers mois dans le groupe VINCI à la date de ma souscription.

Je souhaite investir dans le cadre de la présente offre la somme de
(égale ou supérieure au prix de souscription d'une action VINCI) :

EUROS

Que je règle en totalité en effectuant un virement sur le compte de mon employeur :

dont les détails me seront communiqués par mon employeur au cours de la période de souscription.*

* Votre paiement doit avoir été reçu au plus tard le 6 juin 2023.

● J'ai bien noté que :

- la souscription à la présente offre est régie par les dispositions du PEG Actionnariat International du groupe VINCI et les dispositions du présent bulletin ;
- les sommes correspondant à ma souscription seront investies en actions VINCI détenues dans un premier temps dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2023 pour être ensuite conservées, après fusion des FCPE, dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL, sous réserve de l'accord du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des marchés financiers en France ;
- mon ordre de souscription devient irrévocable à la fin de la période de souscription. Si je sou mets un ordre sur papier et un ordre électronique sur le site de souscription, l'ordre électronique prévaut et mon ordre sur papier ne sera pas traité.

● Tout bulletin incomplet ou erroné pourra être refusé. VINCI pourra notamment considérer mon bulletin non valable s'il n'est pas accompagné par le règlement du prix de souscription comme indiqué ci-dessus.

Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription pour mes archives personnelles.

Fait à Date

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- J'ai bien noté que ma participation à l'offre vaut adhésion au PEG Actionnariat International du groupe VINCI.
- J'ai bien noté que, sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé visés dans la brochure, mon investissement sera bloqué pendant 3 ans.
- VINCI tient à ma disposition les règlements du PEG Actionnariat International et des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande.
- Les actions VINCI sont cotées sur Euronext. La valeur de mon investissement suivra l'évolution du cours de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse. VINCI met à disposition sur le site www.vinci.com son document d'enregistrement universel et autres rapports financiers qui contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI ainsi que les facteurs de risques relatifs à l'activité du groupe VINCI. J'atteste que j'ai pu avoir accès à ces documents.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer à ma situation du fait de ma participation au PEG Actionnariat International et en assume la pleine responsabilité. Je reconnais notamment être redevable envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou cession de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.
- Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- J'ai également noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
- En complément de mon investissement, VINCI m'attribuera des actions gratuites VINCI suivant les modalités décrites dans la brochure d'information. L'ensemble des conditions régissant les droits aux actions gratuites sont prévues dans le règlement du Plan CASTOR INTERNATIONAL que vous êtes encouragé à consulter.
- J'atteste sur l'honneur que l'ensemble de mes versements dans le PEG Actionnariat International en 2023 n'excèdera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée pour 2023. Pour faire ce calcul, je dois tenir compte des salaires versés depuis le 1er janvier 2023 et faire une estimation des salaires que je devrais percevoir jusqu'à la fin de l'année 2023 sur la base de mon contrat de travail. Ce calcul est basé sur les montants bruts, c'est-à-dire avant impôt et charges sociales.
- Le nombre d'actions proposé dans le cadre de l'offre est 8 969 809. En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, le montant de mon investissement pourra être réduit. Le calcul des réductions sera effectué comme suit :
 - Après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond.
 - Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

J'accepte de réduire le montant de mon investissement à due concurrence. Le trop versé me sera remboursé à concurrence de mon apport personnel. Le règlement sera effectué selon les modalités déterminées localement.

- **J'ai bien noté qu'en cas de défaut ou de paiement tardif de mon versement personnel le présent ordre pourra être annulé de plein droit. Si mon ordre a été traité, je resterai redevable envers mon employeur du montant de ma souscription. Je reconnais et j'accepte expressément que VINCI ou mon employeur pourra faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité de mes parts du FCPE et/ou actions et d'en affecter le produit au remboursement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je resterai débiteur de mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes impayées.**

- Je comprends que cette offre n'est pas ouverte aux « U.S. Persons » et par conséquent, je certifie que je ne suis pas résident des États-Unis d'Amérique. Je note que des informations complémentaires concernant cette restriction figurent dans les règlements des FCPE et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion accessible depuis castorvinci.com.

Traitement des données personnelles

Je prends note que les informations personnelles contenues dans le présent bulletin feront l'objet d'un traitement informatique. Ce traitement est soumis aux dispositions de la loi française du 6 janvier 1978 relative à la protection des données personnelles, à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi qu'au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (Règlement UE 2016/679).

Le traitement des données personnelles contenues dans ce bulletin est réalisé sur la base de l'exécution du contrat de souscription. Les données indiquées dans ce bulletin seront traitées car elles sont nécessaires à l'exécution du contrat de souscription et à la gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI. Je prends note que mes données seront conservées le temps nécessaire à la gestion de mes avoirs (c'est-à-dire au moins pour la durée de la période d'indisponibilité fixée par le plan) et après le rachat de mes parts, aux fins d'archivage jusqu'à l'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel.

Le responsable du traitement est VINCI SA, dont le siège social est au 1973, bd de la Défense, 92000 Nanterre, France. Mes données personnelles seront traitées par VINCI SA, mon employeur et par AMUNDI ESR, dont le siège social est au 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France (adresse postale : 26956 VALENCE CEDEX 9, France) intervenant à la demande de VINCI SA pour l'exécution de toutes les opérations liées au traitement de ma demande de souscription, tenue de comptes et gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI. Je note en particulier que mes données personnelles seront transférées à ce prestataire en France.

Je dispose du droit de demander l'accès à mes données, la modification, la rectification, l'effacement (après le retrait de la totalité de mes avoirs détenus dans le Plan), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, par exemple la CNIL en France (www.cnil.fr). Pour exercer mes droits concernant le traitement de mes données personnelles, je dois contacter le département des Ressources Humaines ou le délégué à la protection des données de VINCI SA, qui peut être contacté à l'adresse contact.dpo@vinci.com.

Les informations relatives au traitement des données dans le cadre du PEG Actionnariat International du groupe VINCI sont indiquées dans la « Notice relative à la protection de vos données personnelles » mise à disposition sur castorvinci.com.